

# Le programme

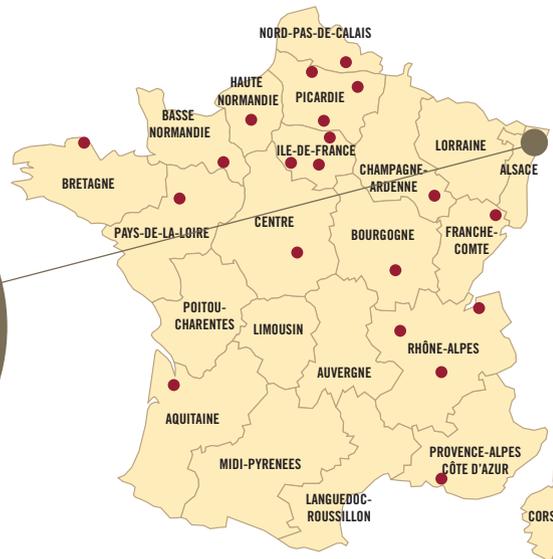
## ⇒ 3 modules

- ⇒ Une remise à niveau des fondamentaux scolaires : français, mathématiques, vie sociale et professionnelle, comprenant également une initiation à l'informatique et à la navigation sur internet.
- ⇒ Une éducation civique et comportementale incluant cours, mise en pratique quotidienne, une formation aux premiers secours et à l'épreuve théorique (code) du permis de conduire.
- ⇒ Une pré-formation professionnelle, en concertation avec les employeurs et les structures existant localement, devant favoriser l'embauche dans des secteurs d'emploi prometteurs : BTP, aides à la personne, hôtellerie / restauration, sécurité,...

## ⇒ Les objectifs du programme pédagogique

- ⇒ Faire acquérir aux jeunes le niveau du Certificat de Formation Générale (= niveau de l'ancien Certificat d'Etudes) ainsi qu'une attestation de formation civique et comportementale.
- ⇒ La pré-formation professionnelle doit permettre l'apprentissage d'un métier et offrir aux jeunes la possibilité :
  - soit de poursuivre leur apprentissage dans une filière de formation classique,
  - soit de les aider à trouver un emploi : CDI, CDD égal ou supérieur à 6 mois, contrat en alternance...

*S'y ajoutent des activités physiques, une participation aux tâches quotidiennes liées à la vie en collectivité ainsi que le respect de l'autorité*



## ⇒ L'EPIDE de Strasbourg, en centre ville

Situé au sein de l'agglomération Strasbourgeoise, le centre de Strasbourg est dirigé par Lucien Faily et peut accueillir 84 jeunes.  
Ce centre a été inauguré par le ministre de la Défense, le 22 mars 2007.



## Le centre de STRASBOURG



EPIDE - Dépliant centre - Mai 2008 - Copyright photos : Eric BOUVET / Daniel SIMON - Ne pas jeter sur la voie publique. Design : Starting Block, 01 45 25 10 05

POUR TOUT RENSEIGNEMENT,  
TÉLÉPHONEZ DU LUNDI AU VENDREDI  
DE 9h À 12h ET DE 14h À 17h :  
**03 88 61 26 97**

[www.epide.fr](http://www.epide.fr)



Etablissement Public d'Insertion de la Défense  
[www.epide.fr](http://www.epide.fr)



EPIDE de Strasbourg

Quartier Lecourbe - 1, rue du Général Picquart - BP 60089  
67003 Strasbourg Cedex

# L'EPIDE

L'Établissement Public d'Insertion de la Défense est un établissement public administratif (EPA).

- ↳ Créé par l'ordonnance du 2 août 2005.
- ↳ Placé sous triple tutelle des ministères chargés de :
  - la Défense ;
  - l'Emploi ;
  - la Ville.
- ↳ En charge du dispositif "Défense, 2e chance".

## ↳ La mission de l'EPIDE

- ↳ Assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire, en risque de marginalisation et volontaires au terme d'un projet éducatif global.
- ↳ Favoriser leur entrée dans la vie active en leur proposant un parcours adapté à leur situation et facilitant une insertion durable.



**60 000 jeunes, sur un total de 800 000, sont identifiés chaque année comme étant en difficulté lors des Journées d'Appel de Préparation à la Défense**

## ↳ Pour réaliser cette mission, l'EPIDE...

- ↳ Crée et gère des centres de formation civils.
- ↳ Organise les programmes pédagogiques dispensés dans ces centres.
- ↳ Accueille et héberge les jeunes en internat dans le cadre de ces parcours d'une durée moyenne comprise entre 8 et 12 mois.

# Les volontaires

## ↳ Profil des stagiaires

- ↳ Être volontaire.
- ↳ Être âgé de 18 à 22 ans révolus.
- ↳ Être en règle avec la JAPD et avoir été identifié en situation d'échec scolaire.
- ↳ Être sans qualification professionnelle, ni emploi.
- ↳ Être médicalement apte.
- ↳ De nationalité française ou étrangère (en situation de pouvoir accéder à l'emploi).

## ↳ Statut des stagiaires

- ↳ Internes : logés et nourris du dimanche soir au vendredi après-midi.
- ↳ Disposent d'une couverture sociale et médicale.
- ↳ Sont tenus de porter une tenue uniforme visant à éliminer tout risque de discrimination sociale.
- ↳ Doivent respecter le règlement intérieur des établissements.

Les jeunes perçoivent une allocation de 150 € versés mensuellement, auxquels viennent s'ajouter, à partir du 3<sup>e</sup> mois, une prime capitalisée de 150 € par mois remise à l'issue de leur contrat.

**Les jeunes filles et jeunes gens sont civils et volontaires : ils signent un contrat avec l'établissement non assimilable à un contrat de travail**



# L'encadrement

## ↳ Un programme très encadré

- ↳ Une discipline stricte définie par le règlement intérieur.
- ↳ Des cours à effectif réduit : 12 à 15 élèves en moyenne.
- ↳ Une organisation structurée dédiée à chaque centre : un directeur, des enseignants, des chargés d'insertion, une équipe d'encadrement des jeunes et un personnel administratif.



**Le personnel pédagogique et d'encadrement représente 40 % de l'effectif des stagiaires accueillis dans un centre**

## ↳ Le profil du personnel pédagogique et d'encadrement

- ↳ Professeurs de l'Éducation Nationale, en charge de la formation scolaire et professionnelle.
- ↳ Formateurs du secteur privé assurant des vacations.
- ↳ Cadres dédiés à l'encadrement des jeunes et à l'enseignement de la formation civique.
- ↳ Chargés d'insertion qui accompagnent les volontaires dans la construction de leur parcours d'insertion professionnelle.

Tous volontaires et motivés par l'enjeu pédagogique et social du projet, les personnels des centres reçoivent en interne une formation adaptée.